

## Mairie

Le vendredi 17 juin 2011, nous avons été reçus à la mairie par Monsieur Guy Amiot, maire d'Hardinvast et Madame Valérie Gerbault, secrétaire de mairie.

Nous avons visité la mairie puis nous nous sommes installés dans la salle du conseil : nous étions 28 et tous assis autour de cette grande table !

Nous avons posé des questions à Monsieur Amiot et Madame Gerbault.

**Edouard : « Depuis quand êtes-vous maire ? »**

*Monsieur Amiot* : Je suis maire depuis 2001.

**Océane : Est-ce que le travail de maire est difficile ?**

*Monsieur Amiot* : Il est très agréable et parfois difficile; il y a des dossiers simples à traiter et d'autres plus complexes, comme les conflits de voisinage (bruit, ...).

**Nicolas : Quel est le rôle d'un maire ?**

*Monsieur Amiot* : Le maire gère les bâtiments scolaires et le personnel communal, la mairie, la voirie. Il a un rôle d'agent de police. Il donne les autorisations pour les constructions. Il s'occupe des animaux en divagation, etc ...

**Valentin : Est-ce que vous aimez bien cela ?**

*Monsieur Amiot* : Oui, surtout pour le contact humain.

**Corentin : Est-ce que les personnes vous posent beaucoup de questions ?**

*Monsieur Amiot* : Oui, surtout pour la construction des maisons (droits, ...), pour les normes concernant les haies, pour la scolarité des enfants, ...

**Julien : Quels sont les jours d'ouverture de la mairie ?**

*Madame Gerbault* : Elle est ouverte au public le lundi et le jeudi après-midis. Des personnes sont présentes aussi les autres jours.

*Monsieur Amiot* : On peut aussi consulter le site Internet de la mairie pour s'informer.

**Tom : Est-ce que vous recevez beaucoup de personnes ?**

*Monsieur Amiot* : Je reçois une ou deux personne(s) par permanence. Mais je vois beaucoup de monde sans rendez-vous : des entrepreneurs et des particuliers.

**Loanne : Est-ce que vous avez un autre travail ?**

*Monsieur Amiot* : Oui, je travaille dans le nucléaire, surtout le week-end, pour avoir un peu plus de temps dans la semaine pour mes fonctions de maire.

**Clément : Comment avez-vous appris votre travail de maire ?**

*Monsieur Amiot* : Sur le terrain. Le maire est formé par la secrétaire de mairie. Et il faut bien suivre les changements de lois.

**Maëlysse : Est-ce que le travail de secrétaire de mairie est difficile ?**

*Madame Gerbault* : Il est très très intéressant. Il est un peu difficile car il y a beaucoup de choses à gérer et beaucoup de responsabilités.

**Mathilde : Y a-t-il plusieurs secrétaires ?**

**Monsieur Amiot :** Madame Gerbault travaille à plein temps. Il y a aussi une personne à mi-temps, Madame Brigitte Dubost, qui est comptable.

**Arthur : Est-ce que la mairie emploie plusieurs personnes ?**

**Monsieur Amiot :** 10 personnes. Il y a Mesdames Gerbault, Dubost, Pasquier, Lecoutour, Certain, Malherbe, Fauvel et Messieurs Saillard, Margot et Marie.

**Pierre : Combien y a-t-il d'adjoints ?**

**Monsieur Amiot :** Dans une commune dont le nombre d'habitants est compris entre 500 et 999, il y a 4 adjoints au maximum. C'est le cas pour Hardinvast.

**Arthur : Combien y a-t-il de conseillers municipaux ?**

**Monsieur Amiot :** Il y a 14 conseillers municipaux (15 moins une démission).

**Dorian : Quelle est la différence entre un adjoint et un conseiller municipal ?**

**Monsieur Amiot :** Les adjoints, au sein de leurs commissions, ont un peu le même travail que le maire.

Les adjoints à Hardinvast sont Monsieur Hubert Décarité (travaux, urbanisme, voirie), Madame Mireille Jean (finances), Monsieur Christian Eugénie (personnel communal, cantine, fleurissement) et Madame Chantal Hubert (social, fleurissement).

Les conseillers municipaux participent aux réunions et votent (par exemple, pour le prix du goûter de la garderie).

**Morgane : Avez-vous beaucoup de réunions ?**

**Monsieur Amiot :** Si je répondais à toutes les invitations, je serais toujours en réunion : je ne peux pas assister à toutes. Il y a les réunions, les cérémonies, les inaugurations, etc ...

**Arnaud : Quand auront lieu les prochaines élections ?**

**Monsieur Amiot :** Les prochaines élections municipales auront lieu en 2014. Le mandat d'un maire dure 6 ans.

**Titouan : Combien y a-t-il de communes en France ?**

**Monsieur Amiot :** Il y en a environ 36 000. »

Après toutes ces questions, Monsieur le Maire nous a à son tour posé une question : « Comment reconnaît-on le maire aux cérémonies ? »

→ A son écharpe tricolore.

L'écharpe du maire a des glands en or, celle de l'adjoint des glands en argent.

Nous remercions Monsieur Amiot et Madame Gerbault pour leur accueil, leur patience et tout ce qu'ils nous ont appris.

Les enfants de CP-CE1 et leur maîtresse